

## 1. Notre organisation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

---

Pour rappel, depuis le 11 Mai 2020, le Plan de retour progressif dans les locaux de l'entreprise avait été déclenché.

Guémas International avait donc organisé son plan de déconfinement de manière progressive. Il s'adapte donc aujourd'hui dans le cadre du plan de continuité d'activité.

En effet, dans le respect des règles du reconfinement fixé au 30 Octobre 2020 et au regard des différentes dispositions légales et annonces gouvernementales, un plan de continuité d'activité a été rédigé et mis en œuvre en collaboration avec le comité de gestion de crise, le comité de direction, ainsi que le comité social et économique (CSE).

Comme préconisé par le gouvernement, notre plan s'organise comme suit :

- **Le service d'accueil téléphonique reste disponible aux horaires habituels de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45 pour nos clients.**
- Le télétravail reste néanmoins la meilleure mesure de protection pour lutter contre cette épidémie, il est donc de nouveau effectif pour une partie des salariés, notamment les personnes vulnérables.
- Une partie de l'effectif sera présente sur site. Ce sont les salariés volontaires et non-vulnérables qui sont privilégiés pour une continuité d'activité dans les locaux de l'entreprise.
- Chaque responsable de service a réorganisé son équipe afin d'assurer une pleine activité pour ainsi apporter la même qualité de service à nos clients.

Pour l'ensemble des salariés et des visiteurs, nous informons sur les différentes mesures prises, dans le but de respecter les préconisations du gouvernement mais surtout, pour assurer votre protection au sein des locaux de l'entreprise.

## 2. Les mesures sanitaires et logistiques

---

- Contrôle de la température à l'entrée dans les locaux.
- Mise à disposition de masques réutilisables dont le port est rendu obligatoire de façon permanente dans les espaces communs mais également au poste de travail tout au long de la journée.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique par salarié.
- Mise en place de cloisons de séparation et réorganisation de l'agencement des bureaux.
- Pour les visiteurs, mise à disposition de masques jetables et de gel hydroalcoolique.

L'ensemble de ces mesures limitent ainsi l'exposition au virus et son éventuelle transmission.

### 3. Les mesures de prévention

- Limitation des rendez-vous et réunions physiques en utilisant les moyens digitaux qui sont mis à notre disposition (téléphone, visioconférence, ...). Si le rendez-vous ou la réunion physique s'avère indispensable, nous demandons de respecter les gestes barrières, la distanciation sociale, le port du masque et de maintenir une aération régulière de la salle afin de renouveler l'air au maximum...
- Eviter les déplacements à l'extérieur afin de protéger les salariés et leurs collègues lors du retour sur site. En cas de déplacement indispensable ne pouvant être reporté ou organisé par téléphone, visio, ... nous demandons à nos salariés de se conformer strictement aux règles de la structure accueillante et de rester vigilants quant au respect de leurs propres mesures de protection.
- Les visiteurs nécessaires à la continuité de notre activité (Poste, société « d'Accueil », prestataires de maintenance, ...) seront reçus dans nos locaux en veillant au respect de l'ensemble des mesures prises en interne.
- Les autres visiteurs seront invités, par le biais d'un affichage à l'entrée, à déposer en priorité leurs documents dans la boîte aux lettres.  
Ceux ayant absolument besoin d'un rendez-vous seront reçus dans nos locaux en veillant au respect de l'ensemble des mesures prises en interne.
- Des communications et des affichages ont été réalisés afin de rappeler les règles sanitaires, les mesures et les gestes barrières aux salariés et aux visiteurs.



Guemas International est totalement mobilisé afin d'apporter la qualité de service que ses clients sont en droit d'attendre, et veillera régulièrement au bon déroulement des mesures mises en place pour permettre une continuité de l'activité dans des conditions protectrices pour tous, collaborateurs, clients, partenaires, prestataires...

Toutes les mesures en place pourront être modifiées pour être adaptées à l'évolution du plan de reconfinement si nécessaire.